

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 28 février 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-02-05- MARCHES PUBLICS (1.1) – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDURES MÉNAGÈRES

DATE DE CONVOCATION : 21 FEVRIER 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 07 MARS 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD (ayant la procuration de Christelle AMMARI), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Corinne LALANCE), Christine THERMINOT (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de Marie VIOT), Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Yolande AGRIMONTI, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Patrick THIERY, Gérald ERZEN, Marie VIOT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 6 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	0
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	60

Considérant la réflexion menée par les différents acteurs locaux et l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, et optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018 d'autoriser la passation d'un groupement de commandes par lot pour la gestion des déchets ménagers, dont la Communauté de Communes Terres Toulouises sera le coordonnateur et autorisant le Président à signer les conventions constitutives afférentes,

Compte tenu de la récente sollicitation de la Communauté de Communes du Sud Messin de rejoindre le groupement de commandes constitué pour la fourniture de composteurs,

L'allotissement et le périmètre des marchés est modifié (**en gras**) comme suit :

Intitulé du marché	Collectivités intéressées
MARCHÉ DE PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE ET DE COLLECTES SPECIFIQUES	
<i>Lot A</i> : Lavage intérieur et extérieur des PAV aériens, enterrés et semi-enterrés y compris maintenance préventive	CC2T, COVALOM
<i>Lot B</i> : Fourniture de sacs plastiques pour le tri des emballages collectés en porte à porte	CC2T, COVALOM, CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Sud Messin
<i>Lot C</i> : Composteurs individuels et collectifs, bio-seaux et accessoires	CC2T, COVALOM, CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Sud Messin
<i>Lot D</i> : Bio-seaux et sacs papiers pour la collecte de biodéchets	CC2T
<i>Lot E</i> : Fourniture et livraison de PAV aériens métalliques pour la collecte du verre, des emballages recyclables, des papiers et du carton	CC2T
<i>Lot F</i> : Collecte et transport des cartons et des JRM en apport volontaire	CC2T
<i>Lot G</i> : Recyclage et valorisation des JRM collectés en apport volontaire	CC2T
<i>Lot H</i> : Collecte et transport des cartons collectés en porte à porte et point de regroupement	CC2T
<i>Lot I</i> : Collecte et transport des encombrants des ménages sur appel	CC2T

Il n'y a pas de modifications concernant les marchés de gestion du bas de quai des déchèteries.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la passation de groupements de commandes par lot tel que modifié ci-dessus et autoriser le Président à signer les conventions constitutives de groupement de commandes.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX